

**Régie d'avances et de recettes auprès de la CMA IDF -CMA 95-siège Cergy**  
Boutique éphémère, centre commercial les 3 fontaines, 95000 CERGY

**Procuration**

Je soussigné, M. Frédéric Boignet, agissant en qualité de régisseur principal sur le site de la CMA 95-siège Cergy, déclare donner par la présente procuration à :

**M. Yves Cojandassamy**, chargé d'une unité administrative, à l'effet d'encaisser pour mon compte les recettes de la boutique éphémère.

A cette fin, le mandataire accomplit pour mon compte les opérations suivantes :

- Encaisser en espèces, par chèque ou carte bleu,
- Vérifier les chèques remis,

Aucune somme pour des produits autres que ceux liés aux ventes réalisées par les artisans de la boutique éphémère ne peut être perçue.

Un fonds de caisse de 200 euros est constitué.

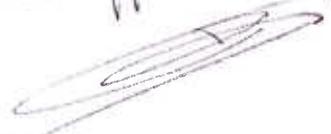
Les recettes encaissées devront être versées à la régie au moins une fois par semaine.

Le présent engagement sera valable pendant la durée des missions du mandant et du mandataire.

Fait à Cergy, le *01 Janvier 2022*

Le mandant,  
Frédéric Boignet  
Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé -Bon pour pouvoir »

*lu et approuvé - bon pour pouvoir*



**Vu, le Trésorier,  
Vincent Diot**



Le mandataire,  
Yves Cojandassamy  
Signature précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé -Bon pour pouvoir »

*lu et approuvé - Bon pour pouvoir*

